

Immigration—Loi

éloquentement décrit dans son livre sur l'exclusion des immigrants et réfugiés juifs. «Aucun, c'était encore trop.» Si le projet de loi est adopté, nous mettrons indéniablement en danger les vies de ceux qui fuient la tyrannie et l'oppression.

Nous, à la Chambre et au Nouveau parti démocratique, n'accepterons pas que soient reniés aussi profondément les obligations et traditions auxquelles le Canada est tenu par le droit international.

M. le Président: Le député de la Prairie (M. Jourdenais) a la parole pour intervenir dans le débat.

[Français]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, ce jour est très important pour moi et tous les Canadiens et Canadiennes. Un grand nombre de députés de la Chambre et plusieurs autres à l'extérieur attendent impatiemment ma réaction au projet de loi C-84. Aujourd'hui comme demain, moi, monsieur le député de La Prairie, à l'image de Lot, ouvrira ses portes à l'étranger, ces hommes et femmes, ces enfants et ces vieillards venus s'abriter sous notre toit. Protégeons-les.

Depuis quelques heures, j'ai lu et relu le projet de loi C-84. J'ai consulté les plus hautes autorités civiles et religieuses de notre pays. Oui, j'ai rencontré très longuement hier soir le très honorable premier ministre et chef de mon parti. J'ai parlé en long et en large avec les représentants des organismes qui oeuvrent au service des immigrants, des réfugiés. J'ai également parlé aux représentants du Barreau canadien. J'ai également eu avec les représentants d'organismes internationaux, dont les Nations Unies, des entretiens téléphoniques. Et je me suis réfugié dans la lecture de l'Écclésiaste, ce livre de sagesse écrit il y a plus de 3 000 ans. Puis, je me suis mis à l'oeuvre, je me suis mis à observer tous les actes d'oppression qui se commettent sous le soleil, partout des opprimés en larmes et personne pour les consoler. Violentés par la main de leurs tyrans, il n'est personne pour les aider. J'ai observé que le labeur de l'humain et tous ses efforts pour réussir ont pour mobile la jalousie qu'il nourrit contre son prochain. Ceci est encore «vanité et pâture de vent», chapitre 4, versets 6, 8.

Monsieur le Président, depuis quelques mois les médias ont souvent mis en lumière la lourdeur et la longueur du processus de reconnaissance du statut de réfugié au Canada pour les personnes cherchant la protection contre la persécution. Si on suivait chacune des étapes prévues, cette reconnaissance pourrait prendre de deux à cinq ans. Et les retards encouragent les abus, monsieur le Président, puisque les demandeurs de statut n'ont rien à perdre à travailler pendant cinq ans au Canada en attendant d'être peut-être expulsés un jour. De toute évidence, une réforme s'impose. Tous les organismes qui travaillent auprès des réfugiés la réclament depuis bon nombre d'années. Monsieur le Président, le gouvernement a fait paraître toute une série d'études, de rapports à ce sujet. De nombreux organismes privés ont également présenté des mémoires et des recommandations. Des consultations mixtes ont eu lieu et le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration de la Chambre des communes, dont je suis fier d'être le président, a lui-même fait des recommandations dans ce domaine.

Aujourd'hui, alors qu'il y a des années que les problèmes sont cernés et les solutions proposées, le Parlement est sur le point de prendre des mesures concrètes. Malheureusement, ce désir d'agir survient à la suite d'une série d'incidents entachés d'irrégularités plutôt que pour des motifs humanitaires ou tout simplement en raison de la nécessité de mettre à jour une loi démodée.

En 1987, le gouvernement déposait le projet de loi C-55, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.

Les changements au mode de reconnaissance du statut de réfugié proposé dans ce projet de loi sont tels qu'il serait pratiquement impossible pour un grand nombre de réfugiés véritables de faire une demande de reconnaissance de statut. Sans compter que les dispositions de ce projet de loi enfreignent probablement la Convention des Nations Unies relative au Statut des réfugiés, que le Canada a signée et ratifiée, et notre propre Charte des droits et libertés. En juillet 1987, après l'arrivée sur la côte de la Nouvelle-Écosse de 174 Sikhs réclamant le statut de réfugiés, le gouvernement a annoncé qu'il allait resserrer les dispositions de sa loi.

Il existe, et j'en suis convaincu, d'autres solutions rationnelles et réfléchies à ce problème, solutions qui ne nous feraient pas enfreindre la Convention internationale sur les réfugiés et qui ne pourraient être contestées devant les tribunaux aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés.

Des années de rapports, de débats et de recommandations ont bien mis en lumière les principes et méthodes qui permettraient au Canada de reconnaître rapidement et de façon juste le statut de réfugié à ceux qui en font la demande.

[Traduction]

Les problèmes à court terme découlent d'une politique indigente à long terme. La politique canadienne de l'immigration est maintenant plus restrictive, proportionnellement, que jamais dans toute notre histoire, sauf pendant les années de la dépression. Les niveaux d'immigration globale sont faibles, mais les nombres de réfugiés que nous admettons sont ridicules. Ainsi, l'année dernière, 1 000 places ont été allouées pour le continent africain. Cette politique exagérément restrictive a suscité un grand nombre d'immigrants illégaux, de même qu'un marché pour les passeurs et les fraudeurs. C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Les dossiers continueront de s'empiler dans la machine déjà fortement engorgée, ce qui obligera périodiquement, pour débloquer le système, à déclarer une amnistie qui provoquera des tentatives encore plus désespérées de sauter les étapes et qui relancera le cycle.

La meilleure façon de se débarrasser de ces contrebandiers, c'est de supprimer la demande pour leurs services. La meilleure façon d'empêcher que les gens essaient de passer avant leur tour est de supprimer la queue. Autrement dit, si nous voulons des frontières plus ordonnées, nous devons avoir des frontières plus libérales.

Des voix: Oh, oh!

M. Jourdenais: Je ne parlais pas du parti libéral, mais d'une politique libérale.